



*Mémoire d'Agri-Traçabilité Québec
Présenté à la Commission sur
l'avenir de l'agriculture et
de l'agroalimentaire québécois
Juin 2007 – Gatineau*

1. ATQ : un bref historique

Au Québec, c'est lors de la *Conférence sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois* en mars 1998 à Saint-Hyacinthe, que les décideurs conviennent de voir au développement et à l'implantation de systèmes d'identification permanente et de traçabilité¹ des produits agricoles de la ferme à la table.

En 2000, le gouvernement du Québec adopte la *Loi sur les produits alimentaires*, qui permet d'assurer la continuité du processus de traçabilité des aliments jusqu'à l'assiette des consommateurs et la *Loi sur la protection sanitaire des animaux*, qui vise l'identification des animaux.

Un organisme sans but lucratif est officiellement créé le 25 septembre 2001: Agri-Traçabilité Québec inc (ATQ). Son conseil d'administration est composé de quatre représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA), de deux représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et d'un représentant de La Financière agricole du Québec (FADQ). La mission d'Agri-Traçabilité Québec est de développer, mettre en œuvre et opérer un système d'identification permanente et de traçabilité des produits agricoles et ce, tant du règne animal que du règne végétal afin de contribuer à l'amélioration de la salubrité alimentaire et à la capacité concurrentielle des productrices et producteurs agricoles du Québec.

En octobre 2001, lors du *Rendez-vous de mi-parcours du Forum sur l'agriculture et l'agroalimentaire québécois*, à Saint-Hyacinthe, les représentants du gouvernement et de l'industrie conviennent de développer et d'implanter des systèmes de traçabilité crédibles servant de leviers à la sécurité alimentaire. Ces systèmes devront être développés par secteur, en commençant par les filières bovine, ovine et porcine, et selon les risques à la santé. C'est lors de cette rencontre que l'on annonce la création d'Agri-Traçabilité Québec, fruit d'un partenariat entre le gouvernement et les producteurs agricoles et qui aura la responsabilité de coordonner l'ensemble de ce dossier.

¹ La traçabilité, telle que défini par la norme ISO 8402, représente « l'aptitude à retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'une entité (par exemple un végétal, un animal ou une denrée alimentaire) au moyen d'identifications enregistrées ». La traçabilité vise ainsi un double objectif: la garantie d'une information fiable et véritable ainsi que l'assurance d'une intervention rapide et ciblée en cas de non-conformité ou de retrait d'un produit ou d'une denrée agricole.

Les bases du système québécois

Le système développé au Québec se devait de rencontrer les exigences canadiennes d'identification des bovins, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2001, mais en plus, de voir à l'ajout d'éléments permettant d'assurer la mise en place d'une première chaîne de traçabilité de calibre international entre la ferme et l'abattoir.

L'identification massive de tout le cheptel des bovins de boucherie et des bovins laitiers du Québec s'est effectuée au printemps 2002. Quant au secteur ovin, l'identification massive des agneaux et des moutons a eue lieu au printemps 2004.

Les bases du système québécois d'identification et de traçabilité reposent ainsi sur la notion de **double identification** de l'animal (panneau visuel et boucle électronique de type RFID - de façon à éviter la perte totale de l'identité de l'animal); sur l'existence d'une **base de données multisectorielle** où sont colligées toutes les informations sur l'ensemble des productions et ce, au fur et à mesure de leur entrée dans le système; et enfin, sur l'obligation, pour l'ensemble des intervenants, de **déclarer les mouvements** d'animaux.

Au Québec, les **bovins** et les **ovins** sont identifiés dès leur naissance ou dès leur arrivée en sol québécois, s'ils proviennent de l'extérieur, à l'aide de deux identifiants portant un numéro ISO de 15 chiffres. Par la suite, le producteur doit procéder à **l'activation des identifiants** : c'est-à-dire qu'il signifie à ATQ qu'il a procédé à la pose d'identifiants sur un animal ou encore, qu'il a reçu un nouvel animal sur sa ferme. Il transmettra donc à ATQ des renseignements précis sur chacun des animaux qu'il vient d'identifier ou de recevoir :

- le numéro de l'identifiant de l'animal;
- la date de naissance et le sexe de l'animal;
- la catégorie (boucherie/laitière);
- le poids (si la date de naissance est inconnue);
- le numéro du site où l'animal se trouve;
- la provenance exacte, s'il y a lieu.

Tous ces renseignements sont colligés dans la base de données multisectorielle d'ATQ, dans le dossier de chaque animal.

De plus, et c'est ce qui fait que notre système se démarque, tous les déplacements des animaux doivent être déclarés à ATQ dès que ceux-ci entrent sur un nouveau site : une ferme, un pâturage communautaire, un encan, un hôpital vétérinaire, une exposition agricole, un centre de tri, un abattoir, etc. Une traçabilité complète, de la naissance à l'abattoir, est donc réalisée au Québec.

Les sites de différents intervenants stratégiques dans les filières bovine et ovine ont d'ailleurs été entièrement automatisés, de façon à pouvoir lire rapidement les boucles portées par les animaux, lors de leur arrivée. Ainsi, la grande majorité des encans et des abattoirs ont procédé à l'installation de systèmes de lecture, qui captent automatiquement le numéro de la boucle électronique. Ces renseignements sont par la suite transmis à ATQ et seront ajoutés au dossier de l'animal.

Nous souhaitons ici réitérer l'importance de développer des systèmes simples mais efficaces, basés sur des échanges d'information à prédominance électronique et ainsi, réduire la « paperasse ». Du même coup, les initiatives visant à minimiser les transferts multiples des mêmes informations doivent être priorisées afin de faciliter le travail des producteurs et des autres intervenants.

Nouveaux secteurs en développement

Quant au **secteur porcin**, la Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ) et le MAPAQ travaillent présentement à l'écriture d'un référentiel au niveau de l'identification permanente et de la traçabilité en production porcine. Plusieurs visites sur le terrain et des rencontres avec les différents intervenants de ce secteur ont eu lieu cette année, en collaboration avec ATQ, afin de bien cerner les diverses réalités de ce secteur. Des développements intéressants sont donc attendus au cours de la prochaine année pour une mise en application d'un éventuel règlement en avril 2008.

À la suite d'un projet pilote effectué en 2005, les représentants de l'Association des éleveurs de wapitis du Québec (AEWQ) et l'Association cerfs rouges Québec (ACRQ) poursuivent présentement leurs démarches avec le MAPAQ, afin de voir à la mise en place de la réglementation québécoise liée à la traçabilité des **cervidés**.

Un autre projet pilote, cette fois dans le **secteur des œufs de consommation**, a été mis en place en 2005 afin de voir à l'évaluation de la faisabilité d'un système de traçabilité des lots d'oiseaux et des lots d'œufs de consommation. Le projet, qui s'est terminé en février 2007, aura également permis d'établir un système de codification unique de la ferme à la table, de tous les œufs produits, classés et commercialisés par les producteurs inscrits au programme d'assurance-qualité de la Fédération des producteurs d'œufs de consommation du Québec (FPOCQ). Des développements sont à venir dans cette filière très bientôt, car on vise une implantation d'un système de traçabilité pour ce secteur dès le début de l'année 2009.

Au niveau de la **filière végétale**, les représentants du secteur horticole québécois ont démontré un vif intérêt envers la traçabilité et ont amorcé leurs travaux en début d'année 2007. Un comité formé des représentants de cinq associations de producteurs, du MAPAQ et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) travaille au développement d'un système de références qui répondra aux besoins et aux particularités de ce secteur diversifié.

Beaucoup de travail a donc été accompli depuis bientôt six ans par les divers intervenants liés à la traçabilité au Québec et nous sommes toujours à maintenir le cap sur les objectifs que nous nous sommes donnés lors du Rendez vous des décideurs. Plus que jamais, avec les crises qui se succèdent dans le monde de l'agroalimentaire, les consommateurs d'ici et d'ailleurs s'interrogent sur la qualité et la salubrité des aliments: la traçabilité est un outil qui permet de reconnaître les denrées qui respectent des standards de qualité élevés et d'offrir des produits qui se démarquent à l'échelle nationale et internationale.

2. Des enjeux importants

Protection de la santé humaine et animale

Depuis le début des années '90, le monde agricole a été fortement ébranlé par de nombreuses crises en santé animale, en Europe et en Asie notamment. La fièvre aphteuse, l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB ou maladie de la vache folle) et la peste porcine, ont amené les consommateurs à se questionner de plus en plus sur la salubrité et la provenance de leurs produits alimentaires. Plusieurs remettent également en question l'étanchéité des systèmes de contrôle de l'innocuité des aliments. Dans certains pays, les conséquences ont été dramatiques puisque les consommateurs ont carrément éliminé ces produits de leur liste d'épicerie. Face à ces préoccupations grandissantes des consommateurs, doublées d'une ouverture des marchés mondiaux, de plus en plus de pays voient l'importance de mettre en place des systèmes d'identification permanente et de traçabilité de leurs produits agricoles.

En effet, un système de traçabilité efficace, en plus d'aider à maintenir la confiance des consommateurs en leurs produits alimentaires, peut s'avérer un important outil pour minimiser les impacts sur la santé humaine et animale en cas de crise sanitaire. Ainsi, en connaissant la provenance d'un produit agricole, l'itinéraire qu'il a emprunté, sa localisation exacte et les contacts qu'il a eu avec d'autres produits, il est possible d'assurer une réponse rapide en cas de problème et effectuer les rappels nécessaires à l'intérieur d'un délai raisonnable. Ces mesures peuvent éventuellement minimiser l'impact des pertes pour les producteurs et les autres intervenants, notamment lors d'abattages massifs et/ou de destruction de produits agricoles.

Étiquetage et provenance des aliments

Au niveau de la vente au détail, l'étiquetage des produits alimentaires vient ici jouer un rôle essentiel lorsqu'il affiche clairement la provenance des aliments. L'étiquetage permet une certaine transparence, en soulignant les efforts fournis par les acteurs en amont dans la filière agroalimentaire, mais il permet également aux consommateurs de procéder à des choix éclairés. Un étiquetage clair au niveau des produits, que ce soit par un logo et/ou par une mention textuelle (produit du Québec) et ceci, dans tous les secteurs agroalimentaires, aide les consommateurs à s'y retrouver aisément et favorise ainsi l'achat de produits d'ici.

La traçabilité devient ainsi un outil permettant de procéder à la vérification de l'information relative à la provenance d'un produit, de façon à assurer le consommateur de l'origine exacte d'un aliment et/ou de son endroit de fabrication et même, du suivi des étapes de sa transformation. Nous sommes d'avis que les consommateurs québécois sont de plus en plus sensibles à ce critère de provenance d'un aliment lorsque vient le temps de faire le choix d'un

produit agricole. Selon un sondage effectué auprès de la population québécoise par la firme *Léger Marketing*, en octobre 2006 pour l'Union des producteurs agricoles, en réponse à la question « À part la fraîcheur et le prix, lorsque vous achetez un produit agricole comme des œufs, de la viande, du lait, des légumes ou des fruits, qu'est-ce qui est le plus important? », en deuxième position après la valeur nutritive (60,9%), nous retrouvons la provenance, mentionnée par 45,1% des répondants.

L'élaboration et la mise en oeuvre de tels programmes exigent des investissements considérables. Il est par conséquent important de s'assurer que leur mise en place n'affecte pas la capacité concurrentielle du secteur concerné sur les marchés domestique ou d'exploitation. C'est pourquoi, **il est primordial que les instances gouvernementales s'assurent que des exigences aussi rigoureuses soient appliquées aux produits importés qui représentent un pourcentage élevé des aliments consommés au Québec.**

Des produits alimentaires... de plus en plus tracés!

Avoir des normes en matière de traçabilité pour l'ensemble des productions agricoles est essentiel afin que le Québec puisse continuer de répondre aux exigences de certains pays importateurs de produits agroalimentaires québécois. Un système de traçabilité efficient peut sans contredit contribuer à conserver certains marchés en plus d'en ouvrir de nouveaux grâce à la plus-value et à l'assurance qu'il représente.

La traçabilité, en venant s'ajouter aux exigences de qualité et de salubrité de plus en plus pointues, aide le Québec à maintenir un commerce agroalimentaire avec les importateurs. Par exemple, c'est en assurant une traçabilité complète depuis la naissance de leurs veaux de lait jusqu'au produit fini, et en ayant accès aux dates de naissance de chacun de leurs veaux via la base de données d'ATQ, qu'une entreprise du Québec a pu conclure une entente exclusive d'exportation avec le Japon en décembre 2005 et ce, malgré la crise qui a sévi au Canada en 2003 et 2004. Cette compagnie a ainsi retrouvé une part de marché intéressante et demeure encore une des seules entreprises au Canada à avoir su répondre aux exigences des japonais dans ce secteur jusqu'à maintenant. Il est donc juste d'avancer que l'efficacité du système de traçabilité établi au Québec leur a conféré une base solide sur laquelle ils ont pu développer leur propre système et ainsi répondre en tous points aux exigences du Japon.

Un système de traçabilité crédible démontre également la volonté du Québec d'être à l'avant-garde et de toujours satisfaire les exigences les plus élevées en matière de qualité et de salubrité des produits agroalimentaires. Dans ce même ordre d'idées, la traçabilité peut contribuer au processus de certification d'un produit. À titre d'exemple, mentionnons l'industrie du veau de grain québécoise

qui utilise la marque « Veau de grain du Québec certifié » afin de garantir l'origine et assurer la qualité et la traçabilité de ses produits. La traçabilité peut indéniablement aider les acteurs de l'industrie agroalimentaire québécoise à se démarquer dans certains échanges commerciaux.

La transformation et la distribution alimentaire

Une quantité de travail impressionnante et une implication de tous les partenaires des secteurs bovins et ovins, du producteur agricole jusqu'aux responsables des abattoirs, aura été nécessaire afin de mettre en place le premier tronçon de traçabilité. Il est donc essentiel que les intervenants, situés dans le prochain segment qui mène jusqu'à la table, s'impliquent activement afin d'assurer une traçabilité complète qui permettra de répondre aux attentes des consommateurs.

Afin d'assurer une certaine efficacité et que les efforts déjà consentis ne soient pas compromis, **des liens doivent être créés entre les systèmes des divers secteurs de la chaîne agroalimentaire.** En plus d'assurer une cohérence entre les diverses actions prises, **une telle façon de faire permet de garantir que les bénéfices qui en découlent seront maintenus jusqu'au bout de la chaîne de traçabilité,** soit le consommateur.

Il est important, afin de profiter pleinement des attributs que peut comporter un tel système, de poursuivre la mise en place de cette chaîne de traçabilité en plus de consolider les maillons déjà en place. Évidemment, des efforts devront continuer d'être déployés et le support financier gouvernemental devra se poursuivre afin de réaliser ce défi, qui demeure de taille.

Au niveau de la mise en marché des produits, il est clair que la traçabilité offre une plus-value. Le fait de garantir que l'origine, les mouvements et l'emplacement exact d'un produit agroalimentaire sont connus vient ajouter aux critères de performance d'une entreprise. Attrayante pour les consommateurs d'ici, la traçabilité est également un critère de choix pour de nombreux pays importateurs.

Encore plus, en cas de crise, la traçabilité amène certains avantages, notamment au niveau de l'exportation de produits agroalimentaires. Par exemple, lors de la découverte d'un cas d'ESB en Alberta en 2003, le système de traçabilité mis en place ici aura permis aux acteurs du système québécois de travailler à la réouverture des marchés d'exportation en se basant sur des fondements solides : la base de données d'ATQ. Comprenant une quantité impressionnante d'information, dont les dates de naissance des animaux, la base de données du Québec s'est avérée être un atout majeur pour les producteurs, les responsables d'abattoirs et les vétérinaires, afin de pouvoir

produire plus rapidement les rapports nécessaires à l'exportation des animaux et ainsi, faciliter grandement la reprise des échanges commerciaux.

Cependant, par souci d'équité, on doit garder à l'esprit que tout système de traçabilité développé ici doit être crédible, tant au niveau national qu'international et être disponible à des coûts comparables à ceux de nos principaux compétiteurs, tant au niveau national qu'international. Un tel système doit donc permettre aux acteurs québécois de l'agroalimentaire de maintenir la reconnaissance et la crédibilité permettant de conserver et d'améliorer leurs parts de marché au niveau national et international.

Un soutien financier doit donc être accordé aux divers intervenants afin d'établir un système de traçabilité efficace, durable et reconnu. La traçabilité ne doit pas devenir un fardeau pour les producteurs et les autres intervenants de la filière agroalimentaire, mais bien un élément qui favorise leur compétitivité.

L'innovation

Afin d'alléger la tâche des intervenants, d'augmenter l'efficacité du système de traçabilité et de diminuer les risques d'erreurs, il est important d'améliorer les processus et les outils d'automatisation. Des sommes devraient être rendues disponibles aux producteurs et aux autres intervenants, que ce soit sous forme de subventions relatives à l'achat d'équipement lié aux nouvelles technologies de gestion de l'information (lecteurs de boucles RFID, logiciels, ordinateurs, systèmes GPS, etc.) ou à l'offre de support technique (ex. : sessions de formation, démonstrations, dépannage en ligne, etc.).

Un support financier devrait également être accordé à la recherche et au développement des nouvelles technologies liées à l'identification des animaux et des produits agricoles, aux outils d'automatisation et à l'utilisation des technologies de l'information en agriculture (liens Web et accès).

Également, il pourrait être opportun d'établir des liens de partenariats avec certaines compagnies, afin de favoriser pleinement la participation des gens du milieu des affaires à des projets innovateurs en traçabilité.

Le gouvernement et la traçabilité

Afin de s'assurer d'avoir un système de traçabilité efficace, efficient et indispensable à la gestion d'une éventuelle crise, **le soutien financier de l'État est essentiel.** En effet, afin de poursuivre l'implantation du système d'identification permanente et de traçabilité dans tous les secteurs de production agricole, **il est essentiel de prévoir un financement adéquat pour ATQ, à moyen et à long terme,** lui permettant de poursuivre le développement

de nouvelles filières agricoles, mais également de poursuivre le travail amorcé avec les secteurs déjà impliqués.

Notons qu'en plus d'assurer la continuité des projets déjà en place, un tel financement permettrait à ATQ de procéder à une meilleure planification de ceux-ci. Des moyens financiers favoriseraient aussi la poursuite d'activités de promotion/vulgarisation du système de traçabilité auprès des producteurs et des divers intervenants, afin de favoriser l'adhésion.

Parmi les autres rôles de l'État en matière de traçabilité agroalimentaire, on retrouve celui de la concertation entre les différents maillons de la filière agroalimentaire. En effet, afin de s'assurer de prendre les décisions les plus justes et les plus appropriées lors de l'implantation de la traçabilité dans une nouvelle production agricole, l'exercice de concertation avec les autorités gouvernementales devient primordial. Le travail de partenariat et de concertation prend ici tout son sens.

Ajoutons ici qu'**il est essentiel pour ATQ que le gouvernement puisse faire des représentations adéquates auprès du gouvernement fédéral** afin de faire reconnaître ATQ comme organisme national responsable de l'implantation et de la gestion du système de traçabilité des produits agricoles. Cette reconnaissance officielle permettrait notamment à ATQ d'avoir accès à des fonds canadiens dédiés au développement de projets novateurs en traçabilité.

Conclusion

Issu d'un partenariat novateur entre les producteurs agricoles et le gouvernement du Québec, ATQ a su relever de nombreux défis depuis sa création en 2001. Cependant, il reste encore beaucoup de travail à faire dans les années à venir et de nombreuses productions pourraient être intégrées dans la base de données multisectorielle, telles que la volaille, les chèvres, les lapins, les chevaux, les bisons et les poissons.

Afin de mener à terme ces nombreux projets et poursuivre le développement de son système d'identification permanente et de traçabilité des produits agricoles, ATQ recommande ainsi:

- **que l'État poursuive l'allocation de fonds dédiés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'opération d'un système d'identification permanente et de traçabilité des produits agricoles québécois de la ferme à la table, en plus de voir à consolider les secteurs déjà implantés;**
- **que l'État garantisse un financement à moyen et à long terme afin de permettre une meilleure planification ainsi que la continuité des projets déjà en place;**
- **de s'assurer de mettre en place un système de traçabilité dans les diverses productions agricoles québécoises afin de répondre aux exigences de certains pays importateurs;**
- **que des liens soient créés entre les systèmes des divers acteurs de la chaîne agroalimentaire, afin que les bénéfices soient maintenus jusqu'au consommateur;**
- **que les instances gouvernementales s'assurent que des exigences en terme de qualité et de salubrité comparables à celles mise en place ici soient exigées des produits en provenance de l'étranger;**
- **que l'État accorde un soutien financier dédié à l'implantation de nouvelles technologies de gestion de l'information à la ferme, mais également au niveau de la recherche et le développement de nouvelles technologies d'identification permanente et de traçabilité;**
- **que les instances gouvernementales poursuivent leurs représentations auprès du gouvernement fédéral, afin de permettre à ATQ d'être reconnu officiellement sur le plan national.**